

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Jean Monnet réunie le 03 juillet 2025 décide :

<p>ACTE ADMINISTRATIF</p> <p><i>Acte 80 -2025</i></p>	<p>DELIBERATION POUR ADOPTION</p>
	<p>Création du DU Activité de soins aigus non-programmés de la Faculté de Médecine.</p>

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative à la Création du DU Activité de soins aigus non-programmés de la Faculté de Médecine.

Document annexé.

A Saint Etienne le 17 Juillet 2025

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président de la Formation, de
l'International et de l'Europe



Alain TROUILLET

<p>MEMBRES : 40</p> <p>QUORUM : 20</p>	<p>REPRESENTES : 05</p>	<p>PRESENTS : 19</p>
----------------------------------------	-------------------------	----------------------

<p>POUR : 24</p>	<p>CONTRE : 00</p>	<p>ABST : 00</p>
------------------	--------------------	------------------

Type de formation ou de diplôme ([cf Annexe 1](#))

Diplôme d'Université

Mention : Activité de soins aigus non programmés

Composante de rattachement :

Faculté de Médecine

Statut de la demande

Création



Soumission du dossier à la CFVU du :
03/07/2025

Rappel : L'accréditation interne à l'UJM, accordée par la CFVU, est valable pour 5 années universitaires.

◆ **Auto-évaluation** (A remplir uniquement en cas de renouvellement, sur une seule page)

◆ **Données numériques sur les effectifs, le cas échéant les certifiés ou les diplômés, et les profils accueillis (FI ou FC), pour toutes les années universitaires de la période d'accréditation.**

Année universitaire	Inscriptions principales		Inscriptions secondaires		Abandon éventuels	Nombre de certifiés ou de diplômés
	FI	FC	FI	FC		

◆ **Bilan qualitatif sur l'adéquation aux objectifs initiaux, le fonctionnement de la formation, et le cas échéant la qualité de l'insertion professionnelle etc.**

• **Points forts** •

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

• **Points faibles** •

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

• **Pistes d'amélioration** •

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

◆ Responsables

Responsable Pédagogique (porteur du projet)		
NOM	Prénom	Courriel
VIALLO	Alain	alain.viallon@chu-st-etienne.fr

Responsable Administratif		
NOM	Prénom	Courriel
GOURBÈRE	Nicolas	nicolas.gourbere@univ-st-etienne.fr

◆ Etablissements partenaires (le cas échéant)

Pour les DIU, préciser obligatoirement la liste des universités délivrant le diplôme.

Préciser l'existence de conventions avec les établissements partenaires.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

◆ Éléments de contexte

Depuis plusieurs années, le nombre de passages aux urgences augmente constamment et plus particulièrement sur la fraction des patients qui ne relèvent pas d'une prise en charge nécessitant l'environnement d'une structure d'urgence.

Il est difficile à l'heure actuelle d'estimer le volume de cette fraction mais il serait compris entre 10 et 50 % selon les structures. Les raisons en sont multiples : raréfaction importante d'une présence médicale (hors structure d'urgence), diminution de l'offre non programmée de médecine générale (hors permanence de soins), mode de recours et comportement des patients.

C'est pourquoi il est d'autant plus important d'avoir du personnel soignant formé à la pratique de la médecine en situation d'urgence.

L'objectif global de cette formation est de redonner une place aux médecins généralistes dans la prise en charge des consultations non programmées en déclinant les spécificités de cette dernière. L'expérimentation actuellement menée par les pouvoirs publics concernant la réorientation des patients vers la médecine générale des patients se présentant aux urgences va dans ce sens.

À l'heure actuelle, il n'existe pas de diplôme équivalent de médecine aiguë en France.

◆ Objectifs

◆ Objectif global de la formation

Former des médecins à l'exercice d'une médecine non programmée hors contexte d'un cabinet de médecine générale classique.

◆ Objectifs pédagogiques

- Appréhender les différents profils de patients
- Identifier les facteurs de gravité
- Connaître l'apport des différents examens complémentaires
- Connaître les différentes orientations possibles dans le système de soins

- Connaître les éléments pronostiques des pathologies chroniques et récidivantes sous une forme aiguë
- Connaître les techniques spécifiques de prise en charge urgente
- Connaître la gestion des situations de crise

◆ Le cas échéant, articulation avec la recherche

Indiquer le ou les laboratoires d'appui

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

◆ Caractéristiques de la formation

Niveau d'études	<input type="checkbox"/> 1 ^{er} cycle <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} cycle <input checked="" type="checkbox"/> 3 ^{ème} cycle
Capacité d'accueil	Minimum (seuil d'ouverture) : 10 Maximum : 25
Public cible Cf Annexe 2	<input checked="" type="checkbox"/> Formation initiale <input checked="" type="checkbox"/> Formation continue
Inscription secondaire	La formation est-elle ouverte en inscription secondaire exclusivement ? non
Attendus ou prérequis	<p>Niveau d'entrée minimal : BAC+5</p> <p><i>Le cas échéant, préciser les attendus ou les prérequis pour l'entrée dans la formation, en termes de connaissances et de compétences :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Médecins généralistes diplômés - Internes DES médecine générale en phase d'approfondissement - Médecins étrangers francophones
Modalités de candidature	<p>Autre (à préciser)</p> <p>CV et lettre de motivation, copie du dernier diplôme et de l'équivalence d'exercice. Toutes les candidatures sont soumises à validation par le comité pédagogique.</p> <p>Pour les médecins étrangers francophones, équivalence d'exercice français et le visa doivent être obtenus avant inscription.</p>
Durée de la formation	<p>Annuelle</p> <p>L'intégralité du programme est en annexe 4.</p>
Modalités pédagogiques	<p>Présentiel</p> <p>La formation prévoit un déroulement 100% présentiel. Dans certains cas très particuliers (problèmes de santé, mauvaise météo etc.), certains modules pourront se dérouler à titre très exceptionnel en distanciel.</p>

Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences	Examens de fin de formation uniquement	
Session de rattrapage	oui	* si oui, insérer une ligne dans le tableau de la page suivante pour préciser, le cas échéant, la durée du stage, la nature du projet, les crédits et les coefficients affectés.
Stage	non	
Projet	non	
Production d'un mémoire ou d'un rapport écrit	non	
Soutenance orale	non	

Complément d'information :

Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Licence ? (Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master)	non
Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Master ? (Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master)	non
Envisagez-vous de déposer une demande d'habilitation à recevoir des étudiants boursiers ? (Uniquement si public formation initiale ; Cf. DFIP)	non
Envisagez-vous de demander une inscription au RNCP ? (Pour pouvoir bénéficier de l'accès aux fonds de la formation professionnelle, Cf. France Compétences)	non

◆ Maquette pédagogique et modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Important :

Il est recommandé, voire indispensable, de proposer une maquette intégrant la notion de blocs de compétences dès lors que la formation peut être proposée au titre de la formation continue ou qu'une inscription au RNCP est envisagée.

Intitulés des enseignements <i>Insérer autant de lignes que nécessaire</i>	Préciser si l'enseignement est obligatoire, optionnel ou facultatif	Volumes horaires			Crédits (Facultatifs)	Coefficients (Facultatifs)
		CM	TD	TP		
90 heures de cours théoriques	Obligatoire	90				
20 heures de cours pratiques	Obligatoire			20		
(Stage)	Facultatif					
Totaux		90		20		

Nombre total d'heures : 110

Programme complet en annexe 4.

◆ Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

<p>Condition de validation de l'attestation, de la certification ou du diplôme</p> <p>(ex : le candidat doit avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves, ou la moyenne à chaque bloc, ou la moyenne à chaque UE pour valider son diplôme....)</p>	<p>Première session :</p> <ul style="list-style-type: none">- Épreuve écrite en juin ; durée : 2 heures ; coefficient 1- Épreuve pratique en juin ; durée : 1 heure ; coefficient 1 <p>Le candidat doit obtenir la moyenne à l'ensemble des deux épreuves.</p>
<p>Le cas échéant, modalités de la session de rattrapage</p> <p>(Préciser si identiques ou différentes de la session principale)</p>	<p>Deuxième session (session de rattrapage) :</p> <ul style="list-style-type: none">- Épreuve écrite en septembre ; durée : 1 heure, coefficient 1. <p>Le candidat doit obtenir la moyenne à l'épreuve.</p>

◆ Composition prévisionnelle de l'équipe pédagogique

La liste nominative n'a qu'une valeur indicative.

L'information importante est la qualification académique ou professionnelle des intervenants pré-sentis, en lien avec les objectifs et avec le niveau de la formation.

NB : Il n'est pas nécessaire de faire revalider la formation par la CFVU lorsque cette liste nominative change, tant que cela ne modifie pas les objectifs, les finalités et le niveau de la formation.

Enseignants et Enseignants Chercheurs de l'UJM dont HU	
Statut (PU, PU-PH, Maître de Conférence)	Section CNU ou discipline d'enseignement
Docteurs Laboureur, Léger, Lombard, Vincent, Riocreux	Médecine d'urgence
Docteurs Desseigne et Roussel	Régulation
Professeur Berthelot, Docteur Gagnaire	Hygiène et pathologies émergentes
Docteur Cantais	Pédiatrie
Professeur Massoubre	Psychiatrie
Professeur C. Chauleur	Gynécologie, obstétrique
Professeur Célarié, Docteur Y. Chauleur	Gériatrie

Intervenants extérieurs	
Statut et profession exercée	Spécialité enseignée dans la formation
Maitre Geray	Avocate
Docteur Ouss	Communication

Équipe pédagogique :

- Dr A. BIRYNCZYK
- Dr P. FRAPPÉ
- Pr C. MASSOUBRE
- Dr T. VINCENT
- Dr A. LOMBARD
- Dr M. LÉGER
- Pr A. VIALLO

◆ Tarifs de la formation (sous réserve d’approbation par le CA)

Compléter obligatoirement l’annexe financière ([Cf. fichier Excel maquette](#)) et la transmettre au contrôleur de gestion avant de fixer le tarif et le passage devant les instances.

Rappels sur les frais de scolarité et le champ d’application de la CVEC : [cf Annexe 3](#)

Tarif FI (€)		A titre d’information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d’autres universités et des organismes privés.
Plein tarif <i>Tout compris, sauf CVEC.</i>	Tarif « réduit » <i>Tout compris, sauf CVEC.</i> Préciser le public concerné	
1000,00€	1000,00€	

Tarif FC (€)		A titre d’information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d’autres universités et des organismes privés.
Plein tarif <i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i> <i>Applicable en cas de prise en charge du coût de la formation par un tiers ou par une personne morale.</i>	Tarif « réduit » <i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i> <i>Applicable en cas de prise en charge individuelle du coût de la formation.</i>	
2500,00€	1800,00€	Pas d’équivalent à ce jour.

Visa du contrôleur de gestion du :	25/06/2025
Adopté au conseil de composante du :	23/06/2025

Annexe 1

Extrait du Règlement général des études de l'UJM relatif aux diplômes de l'établissement

(...)

Les études proposées par l'Université Jean Monnet sont organisées en parcours de formation conduisant à :

- Des diplômes nationaux (DN) : Licence, Master, Doctorat, Licence professionnelle, Bachelor universitaire de technologie (BUT), Diplôme d'ingénieur, DAEU, Capacité en Droit, DFGSM, DFASM, ...

- Des diplômes d'Etat (DE) : Docteur en Médecine, Infirmier en pratique avancée, ...

- Des diplômes, des certificats ou des attestations de l'établissement : Cycles préparatoires, Préparations de concours, Attestations d'études universitaires (AEU), Certificats, Diplômes d'Université (DU) dont Bachelors autres que BUT, Diplômes Inter-Universitaires (DIU).

Une attestation (AEU) peut être délivrée dans le cadre d'une formation non évaluée et à l'issue de laquelle aucun crédit n'est délivré (Cf. 1.2).

Un certificat peut être délivré dans le cadre d'une formation courte (durée inférieure à un semestre ou à 120 heures d'enseignement), après une évaluation.

Les DU et les DIU correspondent en général à des formations qui se déroulent sur au moins un semestre. Un DU ou un DIU peut comprendre jusqu'à plusieurs années universitaires. Le diplôme ne peut être délivré qu'après une évaluation.

Des crédits, une certification des compétences acquises ou un badge peuvent être délivrés dans le cadre de la reconnaissance européenne, internationale ou professionnelle d'un certificat, d'un DU ou d'un DIU.

*A l'international, on parle de **micro-crédits** dans le cas de formations courtes conduisant à la délivrance d'au plus 12 crédits.*

(...)

Annexe 2

Publics cibles

Pour mémoire :

La formation initiale concerne les étudiants qui n'ont jamais interrompu leurs études. Par définition, elle correspond à la formation de base, suivie avant d'entrer sur le marché du travail.

L'admission dans un parcours au titre de la formation continue et l'accès au statut de stagiaire de la formation continue sont définis par l'existence d'un conventionnement entre la personne (qu'elle soit salariée, à la recherche d'un emploi, travailleur indépendant, membre d'une profession libérale ou d'une profession non salariée ou conjoint collaborateur) et l'établissement qui dispense la formation. Ce conventionnement se traduit par la signature d'un contrat de formation professionnelle, s'il s'agit d'une personne physique qui acquitte elle-même les frais de scolarité, ou d'une convention de formation professionnelle, s'il s'agit d'un tiers ou d'une personne morale (employeur, Pôle Emploi, compte personnel de formation, ...), de droit public ou privé, qui acquitte les frais de scolarité.

La signature d'un contrat ou d'une convention de formation fait l'objet d'un traitement et d'un suivi administratifs par le Service Universitaire de Formation Continue (SUFC) ou par le Service Formations et Entreprises de l'IUT de Saint-Etienne ou le Service Formation Continue de l'IUT de Roanne qui assure les relations avec l'employeur, le Pôle Emploi et avec les opérateurs de compétences, les commissions paritaires interprofessionnelles régionales et les conseillers en évolution professionnelle, le cas échéant.

Reprise d'études. Sauf réglementation spécifique, lorsqu'une personne qui a terminé ses études depuis au moins deux ans est admise à reprendre ses études dans une formation ne conduisant pas à un diplôme national ou à un diplôme d'Etat (formations courtes, DU, ...) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la formation continue, les personnes relèvent du statut de la formation continue, que leur formation soit financée ou non par un tiers.

Annexe 3

Rappels sur les frais de scolarité :

Etudiants en formation initiale ou en reprise d'études non financée

Les tarifs des frais de scolarité des formations autres que les diplômes nationaux et les diplômes d'Etat sont fixés annuellement par une délibération du conseil d'administration de l'Université. Les tarifs adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université sont des tarifs tout compris, en dehors de la CVEC qui doit être acquittée directement auprès du CROUS (Cf. infra).

Stagiaires de la formation continue

Les tarifs des frais de scolarité sont fixés annuellement par une délibération du Conseil d'Administration de l'Université qui adopte :

- Les tarifs applicables aux conventions de formation professionnelle (tarifs acquittés par un tiers ou par une personne morale).
- Les tarifs spéciaux réduits applicables aux contrats de formation professionnelle (tarifs en cas de prise en charge individuelle).

Les tarifs adoptés par le CA de l'UJM sont des tarifs tout compris.

[Sauf situation dérogatoire prévue par un texte réglementaire]

Pour les formations ne conduisant pas à un diplôme national (formations courtes, qualifiantes, diplômes d'université, etc.) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la FC, les personnes relèvent du statut de stagiaire de la FC, que leur formation soit ou non financée par un tiers.

CVEC :

La CVEC est due pour toute inscription en formation initiale, qu'il s'agisse d'un diplôme national ou d'un diplôme d'établissement.

En cas d'inscription multiple, elle n'est acquittée qu'une seule fois auprès du CROUS, au titre du diplôme d'inscription principale.

Les boursiers de l'enseignement supérieur sont exonérés de la CVEC.

Les publics relevant de la FC ne sont pas soumis à la CVEC.

Annexe 4

PROGRAMME PRÉVISIONNEL

Première rentrée universitaire : janvier 2026.

FORMATION PRATIQUE - 90 HEURES :

1. Aspects théoriques : 66 heures

- Les éléments de gravité
 - Aspects cliniques
 - Aspects biologiques
 - Données paracliniques d'orientation

- Traumatologie fréquente
 - Indications de radiographies devant un trauma ostéoarticulaire
 - Différents types d'immobilisations et leurs durées
 - Consultation post-traumatique

- Les principales immobilisations et leurs indications

- Traumatisme crânien léger
 - Définition
 - Pour qui une imagerie ?
 - Quelle surveillance
 - Suivi post TCL à prévoir / SPC et syndrome post-traumatique

- Brûlures
 - Nature des agents lésionnels
 - Evaluation de la gravité
 - Les premières mesures / orientation

- Intoxications médicamenteuses / toxicomanie
 - Risque des principales intoxications
 - Existe-t-il des prises en charge spécifiques ?

- Orientation devant un coma
 - Les éléments discriminants
 - Gestes immédiats
 - Orientation

- Infarctus cérébraux / AIT
 - Délai de prise en charge
 - Recommandations pour le préhospitalier
 - Traitement de la phase aiguë
 - Qui hospitaliser ?
 - Prévention des récurrences

- Crises convulsives
 - Attitude devant une première crise
 - Attitude devant une crise chez un patient épileptique connu

- MVTE

- Stratification du risque
- Apport de la biologie
- Comment effectuer une prise en charge ambulatoire

- Douleur thoracique / dyspnée

- Score et hypothèses diagnostiques
- Eléments pronostics / stratification du risque
- Qui prendre en charge en ambulatoire ?

- Malaise

- Définition
- Stratégie de prise en charge

- Insuffisance cardiaque

- Quels phénotypes ?
- Mise à jour sur la thérapeutique
- Comment traiter en ambulatoire / Qui hospitaliser ?
- Prévention des récurrences

- Détresse respiratoire

- Les éléments discriminants
- Gestes immédiats
- Orientation

- BPCO

- Quels phénotypes ?
- Mise à jour sur la thérapeutique
- Comment traiter en ambulatoire / Qui hospitaliser ?
- Prévention des récurrences

- Asthme aigu grave

- Critères de gravités
- Signe d'alarme
- Quels traitements en urgence ?
- Qui hospitaliser ?

- Equipements du médecin

- Pharmacie
- Technique / appareillage

- Attitude devant une complication d'une maladie rare

- Hémophilie
- Drépanocytose
- Angio œdèmes
- Attitudes générales

- Attitude pratique devant :

- Rétention aiguë d'urine, épistaxis, plaie du cuir chevelu, plaie artérielle, corps étranger intraoculaire

- Principes de prise en charge des principaux troubles métaboliques

- Douleurs abdominales
 - Stratégie de prise en charge
 - Apport de l'écho d'urgence
- Apport de la biologie / bactériologie au cours d'une hyperthermie
 - Quand pratiquer des examens ?
 - Comment pratiquer des examens ?
 - Pourquoi pratiquer des examens ?
- Mono arthrite
 - Les éléments discriminants
 - Qui ponctionner ?
 - Orientation
- Pathologie infectieuse émergente
 - Principes de prise en charge
- Exposition accidentelle aux liquides biologiques
 - Identification des risques
 - Qui traiter ?
- Régulation
- Situations Sanitaires Exceptionnelles
- Apport des filières spécifiques de prise en charge
- Recherches bibliographiques rapides

2. Partie pédiatrie : 10 heures

- Fièvre :
 - Evaluation
 - Traitement
- Pathologie **ORL** :
 - Rhinopharyngite, otite, angine...
- Détresse **respiratoire** :
 - Bronchiolite
 - Asthme
 - Laryngite
- Urgences **vitales** : Reconnaître l'enfant gravement malade :
- Pathologie **Neurologique aigue** :
 - Convulsions hyperthermiques
 - AVC de l'enfant
 - Paralysie faciale

- Douleurs **abdominales** :
- Urgence médicales
- Urgences chirurgicales

3. Enseignement gynéco / obstétrique : 4 heures

4. Enseignement psychiatrie : 10 heures

- Aspect spécifique gériatrie / confusion

FORMATION PRATIQUE - 20 HEURES

Sous forme d'ateliers, participation volontaire :

- Sutures
- Immobilisation
- ECG
- Echographie
- MCE + ventilation au masque
- VV Périphériques
- Superficielles

STAGE

Facultatif et à la demande selon les objectifs et la formation du candidat.



Fiche d'estimation des coûts d'un projet (formation, diplôme...) - (version de fichier : 24 février 2025)

Les cellules à compléter sont colorées en vert

Cette fiche est un document estimatif de calcul de coûts d'une action de formation. Celui-ci vise à avoir un donner une estimation du coût d'un projet en coût complet et en "coût heures complémentaires" pour l'Université Jean Monnet, et d'y rapprocher les recettes directement générées par le projet. Les données sont présentées en coût complet dans le document principal pour vous donner un aperçu des coûts moyens de l'Université; et la synthèse présente également une information récapitulative en coût heures complémentaires.

Les données non colorées en vert sont pré-remplies ou bien automatiquement calculées à partir des données financières de l'Université Jean Monnet.

En cas de problème, n'hésitez pas à l'indiquer en commentaire pour que nous prenions en compte vos remarques et fassions évoluer la fiche. Dans le cadre de la démarche Qualité de l'Université, vos remarques nous permettront de faire évoluer le présent document.

Fiche projet		
NOM DU PROJET	D.U. Activité de soins algus non programmés	
Date de réalisation de la fiche	30/04/2025	
Composante / Labo / Structure	Médecine	
Nombre d'étudiants/inscrits définitifs (ou à défaut prévisionnels - Indiquer un nombre / pas de texte)	15	
Nombre d'heures de la totalité de la maquette pédagogique (assurées par l'UJM et autres partenaires)		110
Nombre total d'heures pédagogie (hors référentiel, suivis stages...) assurées par l'UJM (en heures)		110
Part des heures d'enseignement assurée par UJM	Attention pour les diplômes délocalisés : minimum 40 % assuré par l'UJM (il y a également un minimum de 20% en présentiel)	100%

Estimation de la Charge financière du projet				Commentaire libre / Précisions
Charge d'enseignement			7 721 €	
Commentaires : Cette section porte sur le coût des heures d'enseignement. Les coûts sont moyennés, c'est-à-dire qu'ils prennent en compte le fait que les enseignants réalisent une part des enseignements en heures de service et une part en heures complémentaires. Il faut renseigner ici les heures payées par l'Université Jean Monnet. Les cours en ligne doivent figurer dans ces éléments. Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.				
Face à face pédagogique/Enseignement à distance (en heures équivalent TD)				
	Coût horaire	Nombre d'heures assurées par l'UJM (en heures)	Total	
<i>Titulaires / Non titulaires</i>				
Titulaires PU - en EQTD	248 €	10	2 476 €	
Titulaires MCF - en EQTD	190 €		- €	
Titulaires PRAG - en EQTD	200 €		- €	
Titulaires PRCE - en EQTD	163 €		- €	
Autre Enseignant (ATER, lecteurs, PAST...) - en EQTD	142 €		- €	
<i>Vacataires</i>				
Vacataires - en EQTD	61 €	4	245 €	
Prestation de service			- €	
Suivi projet / Juries / Suivi de stage / Responsabilité (en heures équivalent TD)				
	Coût horaire	Nombre d'heures valorisées par l'UJM (en heures eqTD)	Total	
<i>Titulaires / Non titulaires</i>				
Titulaires PU - Heures valorisées eqTD	248 €		- €	
Titulaires MCF - Heures valorisées eqTD	190 €		- €	
Titulaires PRAG - Heures valorisées eqTD	200 €		- €	
Titulaires PRAG - Heures valorisées eqTD	163 €		- €	
Autre Enseignant (ATER, lecteurs, maîtres de langue, invités, doctorants...) - Heures valorisées eqTD	142 €		- €	
<i>Vacataires</i>				
Vacataires - Heures valorisées eqTD	61 €		- €	
Prestation de service		16	5 000,00 €	Les 5000€ d'intervention du Dr Ouss incluent tous les frais de déplacement.
Frais de déplacement			90 €	
Commentaires : En cas d'absence de frais inscrits (estimés ou définitifs) dans cette section, cela signifie qu'aucun remboursement de l'un de ces éléments ne sera demandé pour ce projet. Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.				
	Prix unitaire réel ou estimé	Nombre	Total	
Train			- €	
Vol			- €	
Hôtel			- €	
Repas			- €	
Visa			- €	
Perdiem			- €	
Autres (préciser)	Calé d'accueil 1er jour.	6,00 €	15	90 €
Charges Personnels BIATSS			907 €	
Commentaires : Ces frais correspondent aux frais de personnels administratifs relatifs à la formation. A partir de données retravaillées avec la DGESEP, il est constaté qu'à l'UJM, près de 2h de travail administratif sont nécessaires pour la mise en oeuvre d'une heure d'enseignement (ces heures sont réparties selon la proportion de catégorie A, B et C au sein de l'Université). Ces données sont automatiquement calculées et ne peuvent être modifiées. Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.				
	Coût horaire	Nombre d'heures	Total	
BIATSS Catégorie C	27 €	10	278 €	
BIATSS Catégorie B	30 €	9	271 €	
BIATSS Catégorie A	41 €	9	357 €	
Forfait additionnel de charges			1 046 €	
Commentaires : Ces frais correspondent aux charges générales qui permettent d'assurer nos formations. Les frais de fonctionnement, licences d'utilisation, amortissement du matériel (ordinateurs, matériel d'enseignement...), entretien des locaux... Il est évalué à un forfait de 12% des charges calculées précédemment, forfait calculé à partir du compte de résultat de l'Université. Ces données sont automatiquement calculées et ne peuvent être modifiées. Ce montant est différent des 22% de prélèvement sur Ressources Propres, prélèvement qui permet d'assurer le fonctionnement de l'Université en garantissant nos équilibres économiques. Le prélèvement de 22% n'est pas inclus dans la synthèse économique en tant que charges (bien que des charges présentes dans la synthèse peuvent être financées par le prélèvement sur Ressources Propres), mais communiqué en synthèse du projet comme une information financière (lignes 93 et 94). Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.				

Estimation des recettes du projet				Commentaire libre / Précisions
Recettes estimées du projet			20 000 €	
Commentaires : Les recettes estimées correspondent à l'ensemble des financements directs relatifs à ce projet (subvention, recettes d'inscription, participation du partenaire, engagement de financement par le partenaire...). La cohérence de ces éléments est vérifiée par rapport au contenu de la convention et de ses annexes. Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.				
	Prix unitaire	Nombre	Total	
Subvention(s) directe(s)			- €	
Recettes Inscription	2 000 €	10	20 000 €	Nombre minimum d'inscrits : 10
Participation du partenaire			- €	Le tarif de 2000€ est un tarif moyen entre le tarif minimum en FI (1000€) et le tarif maxi en FC (2500€).
Autres (préciser)			- €	

Synthèse économique globale du projet	
Estimation du total des charges du projet en coût complet	9 764 €
Estimation du total des charges du projet en coût heures complémentaires	7 745 €
Estimation de l'équilibre économique global du projet en coût complet	10 236 €
Estimation de l'équilibre économique global du projet si celui-ci est réalisé uniquement en heures complémentaires	12 255 €
Synthèse économique du projet par étudiant	
Estimation du coût du projet supporté par l'UJM par étudiant en coût complet	651 €
Estimation approx. du nombre d'étudiants nécessaire pour supporter les coûts complets du projet	5
Estimation du coût du projet supporté par l'UJM par étudiant en coût heures complémentaires	516 €
Estimation approx. nombre d'étudiants nécessaire pour supporter les coûts heures complémentaires du projet	4
Estimation du coût d'une heure de formation supporté par l'UJM par étudiant en coût complet	6 €
Estimation du coût d'une heure de formation supporté par l'UJM par étudiant en coût heures complémentaires	5 €
Synthèse budgétaire du projet	
Estimation du prélèvement prévisionnel sur recettes du projet par l'Université	22% 4 400 €
Estimation de l'autorisation d'engagement prévisionnelle si le projet se réalise (cette estimation est à vérifier auprès de la DSF)	15 600 €

